

le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Octobre 2014 - 1,80 €

N° 362

SOMMAIRE

2 et 12/13

Compte rendu de la commission
executive du 8 septembre 2014

3

Editorial de Laurent Joseph

4/5

Formation professionnelle

6

Pénibilité : compte personnel
de prévention

7 à 10

Actualité revendicative -
Rentrée sociale dans
la profession

11

Situation internationale

14

Collectif routage

15

Actions solidaires
de l'UD CGT

16

Hommage à Laurent Lourdez



Manifestons le 16 octobre

POUR LA SOLIDARITÉ LA PROTECTION SOCIALE C'EST CAPITAL

LES CRÉATEURS DE RICHESSES, C'EST NOUS !

RÉPARTIR AUTREMENT, C'EST CAPITAL

A collection of small icons including a hand, a stethoscope, an ambulance, a person, a hand holding a coin, and a hand holding a document.

Compte rendu de la commission exécutive du 8 septembre 2014

Le rapporteur propose une minute de silence pour Laurent LOURDEZ.

Il salue les camarades présents et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de notre CE.

« Cette Commission exécutive est la première de la mandature issue du congrès qui s'est tenu fin juin. Je tiens ici à remercier particulièrement ceux qui ont pris part à sa préparation et qui se sont investis pour sa bonne tenue. Un merci particulier aux membres du bureau syndical de la précédente mandature qui ont mis en œuvre la décision qu'avait prise la CE de tenir ce congrès.

Les membres de la CE ont été renouvelés à 44 %. Il nous faut donc prendre nos marques et apprendre à travailler ensemble. Si vous en êtes d'accord, cette question sera à l'ordre du jour de notre prochaine Commission exécutive concernant la répartition des tâches. Nous présenterons également un tableau d'organisation de nos adhérents (en plus de l'actualité, ce sont les deux sujets que nous aurons à traiter). D'ici là, le secrétariat et le bureau se réuniront pour vous proposer un document de travail, ceci afin de faciliter notre approche lors de la prochaine CE qui est d'ores et déjà arrêtée au 17 novembre.

Sous l'autorité du président de séance, je vous propose de traiter ce rapport en deux temps :

1. l'actualité générale
2. l'actualité dans la profession.

Actualité générale

International

La situation internationale est meurtrière et complexe. La guerre sévit un peu partout dans le monde. L'extrémisme religieux, le nationalisme et/ou les positions économiques de certains pays en sont les principales causes.

C'est le cas en Irak entre les djihadistes du groupe *état islamique* et les Kurdes, avec en fond le contrôle des puits de pétrole et des cimenteries situés à quelques kilomètres de Makhmour, une ville qui a été le lieu d'affrontements ces dernières semaines.

C'est le cas en Syrie avec les djihadistes du même groupe *état islamique* qui, au prétexte que les USA bombardent leurs combattants, ont décapité deux journalistes américains qui faisaient leur métier en couvrant le conflit dans ce pays.

C'est aussi le conflit entre l'Ukraine et la Russie, cette dernière se voyant bien restaurer un empire soviétique en annexant l'Ukraine comme elle l'a déjà fait pour la Crimée. Pour parvenir à ses fins, Poutine porte secours aux milices pro russes à Donetsk et Lougansk.

Malgré cela, c'est le conflit israélo-palestinien qui prédomine sur le devant de la scène internationale. En lançant ses missiles et obus sur la Bande de Gaza, le pouvoir israélien tue impunément. Ce sont des centaines de morts qui ont été recensées au sein de la population palestinienne dont 85 % environ de civils et plus particulièrement, de femmes et d'enfants. Cette situation inacceptable a favorisé une mobilisation des forces progressistes, des syndicats et des associations pour un arrêt immédiat des bombardements sur la Bande de Gaza, la levée du blocus et qu'un accord de paix durable voie le jour entre Israéliens et Palestiniens.

Dans ce cadre, le SGLCE a relayé les appels à manifester du Collectif national pour une Paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens dont la CGT est signataire. Du fait que le gouvernement israélien ne respecte pas le droit international dans ce combat, la CGT demande la mise en œuvre de sanctions économiques et juridiques et que la France agisse concrètement auprès du pouvoir israélien et du Conseil de Sécurité de l'ONU pour que cessent les bombardements sur les travailleurs et citoyens palestiniens. Ces derniers n'aspirent, comme tout un chacun, qu'à une seule chose : pouvoir vivre libres et travailler dans leur pays. Dans ce conflit, la CGT ne voit qu'une issue possible : par la voie de la négociation, la reconnaissance d'un État palestinien à côté de celui d'Israël.

Il y a quelques jours, après plus de deux mois de bombardements intenses sur la Bande de Gaza, les Palestiniens et les Israéliens ont acté un accord de cessez-le-feu, étape fragile comme à chaque fois mais cruciale pour les populations.

National

Pacte de responsabilité

Malgré les différentes mesures d'aide aux entreprises se chiffrant à plus de 40 milliards d'euros, le chômage ne cesse de progresser. En juin, il a atteint, toutes catégories (A, B et C) confondues, les 5 043 200 demandeurs d'emploi. C'est le résultat de la politique menée par le gouvernement, dictée par Bruxelles et exigée par le MEDEF. Ces chômeurs viennent d'être stigmatisés par le ministre du Travail qui veut renforcer leur contrôle sous prétexte de trouver des économies car la politique de ce gouvernement ne règle pas et ne réglera pas les difficultés auxquelles sont confrontés les demandeurs d'emploi.

Réduire le coût du travail reste l'obsession pre-

mière de ce gouvernement. D'ailleurs, suite au dernier séminaire gouvernemental de début août, le Premier ministre annonçait l'intention du gouvernement « d'aller encore plus loin », c'est-à-dire de persévérer dans la mise en place de sa politique malgré la situation catastrophique pour le pays et ses salariés. La France, tout comme la zone euro, est menacée de déflation. Les différentes mesures mises en place au nom de l'emploi et qui devaient tout résoudre se révèlent être un véritable fiasco.

Mercredi 6 août, le Conseil constitutionnel a retoqué l'allègement des cotisations salariales inscrit dans le budget rectificatif de la Sécurité sociale, allègement que combat la CGT en demandant de véritables augmentations des salaires. Alléger les cotisations sociales de quelque nature que ce soit, c'est mettre en danger notre système de solidarité issu du Conseil national de la Résistance. Il faut absolument mettre en place une autre politique. Cela doit passer par de véritables augmentations de salaire avec la mise en place immédiate du SMIC à 1700 euros.

Il faut nous saisir de la campagne lancée par la CGT contre le coût du capital, débattre avec les salariés pour les convaincre qu'une autre répartition des richesses, plus juste, est possible. La logique qui consiste à réduire les droits des salariés et à diminuer leur pouvoir d'achat ne sert qu'un patronat exigeant de voir multiplier ses dividendes.

La Conférence dite *sociale* des 7 et 8 juillet aurait dû être le point d'orgue de l'accélération de cette politique. Le piège tendu n'a pas totalement fonctionné. L'absence de plusieurs organisations syndicales (dont celle de la CGT) n'a pas permis au gouvernement de se vanter d'avoir le soutien de la totalité des partenaires sociaux.

Mais les débats qui ont été les nôtres lors de notre congrès et dans la CGT doivent se prolonger. La proposition d'une contre conférence sociale doit voir le jour pour mettre en avant nos revendications avec une mobilisation massive des salariés.

Rien de ce qui vient d'être dit n'est à retirer au prétexte que Manuel Valls a présenté la démission de son gouvernement au président de la République le 25 août. Ce ne sont pas 2 ou 3 ministres prétendument frondeurs qui peuvent justifier une telle initiative mais bien la volonté de persévérer dans la voie de l'austérité qu'a fixée le chef de l'État et « d'aller encore plus loin » comme l'annonçait le Premier ministre.

Ainsi, nous allons dans les jours qui viennent être confrontés à la remise en cause des 35 heures, à l'ouverture des magasins le dimanche, au détricotage du code du travail, à l'abaissement des seuils concernant la représentativité dans l'entreprise. »

Débats d'actualité

1^{er} intervenant : La boîte magique de REBSAMEN, le ministre du Travail, pour réduire le chômage, c'est le contrôle renforcé *Suite page 12* ➤

Le Président : Arezki HAMACHE

Rapporteur : Didier LOURDEZ

Présents : Mustapha AINSEBA, Abdellah AIT SERHANE, Pascal AKOUN, Thierry BARTEL, Thierry BAUDRY, Laurent BOUYRIE, Djamel BRAHMI, Christian CAROUX, Jean-Paul DARNAY, Michel et Patrice DOARÉ, Guillaume DUMOULIN, Cyril ELBAZ, Philippe FAYE, Xavier GUILLÔTEAU, Arezki HAMACHE, Laurent JOSEPH, Alain LAURIER, Martial LE BIHAN, Sébastien LE ROUX, Jérôme LE ROUX, Jean-Yves LESAGE, Didier LOURDEZ, Laurent MARDELAY, Eric MARTIN, David MEYNARD, Jean-François MICHOU, Vincent MONCHAUZOU, Patrick PINCELOUP, Jean-François ROPERT, Odambopata ROS, Christophe THIBAUT, Guillaume THOMAS FLORES, Nicolas TROIANO.

Excusés : Ali BELLAGHA, Jean-Paul DE SOUSA, Jacques DURIN, Michel EISENHUT, Joël LALLET, Marc NORGUEZ, Daniel BOSSELUT, Xavier HIRSCH et Yann VOLANT (SURL)



Défendons notre système de protection sociale solidaire

La crise a bon dos ! Ressassés en boucle : « l'économie va mal », « la France est surendettée, elle manque de compétitivité », les prétextes ne manquent pas pour exiger du monde du travail toujours plus d'efforts. Bien loin du changement annoncé et des ennemis déclarés au Bourget – ceux à mettre au pas – le gouvernement poursuit la mise en œuvre de sa politique puisque, comme l'affirme Valls, il n'y a pas d'autre alternative à l'austérité.

Le Medef saisit l'aubaine ; après les cadeaux fiscaux et les exonérations de cotisations sociales pour près de 50 milliards, il en réclame plus encore. Dans son viseur, le Smic, les droits des salariés et tout le système de protection sociale. Pour Pierre Gattaz, le rêve d'« effacer » les avancées sociales de 1945 deviendrait accessible. Cette idéologie où le dogmatisme prédomine n'est pas nouvelle puisqu'avant lui, Denis Kessler, autre membre de l'organisation patronale, proposait de « défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ».

À les entendre, le monde du travail doit se soumettre, les salariés accepter d'être moins payés, les chômeurs moins indemnisés, les retraités voire fondre leur pension et les assurés sociaux moins remboursés et plus mal soignés.

Pour la CGT, il faut au contraire renforcer notre système de protection sociale basé sur la solidarité et l'universalité d'accès. Si son financement demande à être revu, il doit continuer à reposer sur les richesses créées par le travail et, comme le propose la CGT, prendre en compte des critères nouveaux : part des salaires dans la valeur ajoutée, instauration d'un « bonus-malus » tenant compte du recours à la précarité et plus largement des comportements des entreprises à l'égard de l'emploi. De nouvelles ressources sont possibles telle la création d'une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises (intérêts et dividendes)...

Ces réelles alternatives aux politiques de rigueur, la CGT entend les faire partager. Au moment où s'ouvriront à l'Assemblée nationale les débats sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2015, elle appelle les salariés à se mobiliser le 16 octobre autour des questions de salaires, d'emploi et de travail avec cette ambition de reconquérir la Sécurité sociale.

Le SGLCE s'associe à cet appel d'autant que sur ces thèmes, nous avons pour nos secteurs un patronat débordant d'imagination (à quand leur adhésion au Medef ?). Des sièges éditoriaux à la distribution en passant par les imprimeries, leur leitmotiv est toujours le même : réduire les coûts. Partout l'objectif est le même, inspiré du rapport de l'institut Montaigne qui avait servi de prélude aux États généraux de la presse, « effacer » le statut des salariés. Leurs armes sont les plans dits sociaux, le recours à la sous-traitance et nouvellement, la création de filiales hors des champs conventionnels presse.

Face à ces attaques, les salariés s'organisent avec leur syndicat. Au Monde, dans le groupe Amaury et à l'AFP, ils se mobilisent, agissent et s'opposent à la création de filiales où s'appliquerait la convention de la Syntec.

NON, les salariés ne sont pas résignés ! **OUI**, la mobilisation est possible !
Le 16 octobre, défendons ensemble notre système de protection sociale !



Laurent Joseph

Formation professionnelle : quoi de neuf depuis l'ANI ?

Il y a bientôt un an, nous vous informions dans ces mêmes pages (n° 358) de l'état d'avancement des négociations en cours sur une réforme de la formation professionnelle exigée par le gouvernement. Un an après, où en sommes-nous ?

Certes, nos craintes étaient justifiées. Nos attentes et nos revendications n'ont pas été suffisamment prises en compte.

Les avancées – constituées principalement du CPF (Compte personnel de formation), du CEP (Conseil en évolution professionnelle) et de l'entretien professionnel et le recul essentiel que constitue la baisse de moyens pour les mettre en œuvre avec un passage de l'obligation de financement de la formation professionnelle de 1,6 % de la masse salariale à 1 % pour les salariés de 10 salariés et plus – n'ont pas permis à la CGT d'entériner un accord trop déséquilibré pour être honnête.

Comment donner crédit à une série de déclarations de bonnes intentions, certes justifiées et pertinentes, quand, dans le même texte, on supprime un tiers des moyens pour les mettre en œuvre tout en continuant à devoir financer les anciens moyens d'accès à la formation ?

C'est pour ces raisons que la CGT n'a de cesse, depuis la signature de l'ANI du 14 décembre 2013 par toutes les organisations sauf elle et la CGMPE (mais pour des raisons forcément différentes), de s'impliquer dans la mise en œuvre de cette réforme, en allant chercher par la négociation dans les branches, dans les Régions, dans les entreprises, les moyens nécessaires à une réforme utile aux travailleurs.

Concrètement, de quoi parle-t-on ?

Lorsque d'autres nous rebattent les oreilles de « sécurisation des parcours professionnels », la CGT parle de nouveau statut du travail salarié (ensemble de droits attachés à la personne et garantis collectivement, quel que soit son statut), de sécurité sociale professionnelle et donc de sécuriser le travailleur dans son parcours professionnel. La différence est essentielle.

Les trois nouveaux dispositifs s'inscrivent dans la construction d'un parcours de formation pouvant participer à la sécurisation de l'individu dans son parcours professionnel.

L'entretien professionnel

Le salarié bénéficie tous les deux ans d'un entretien professionnel avec son employeur consacré à ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualifications et d'emploi. C'est une rencontre formelle entre un salarié et sa hiérarchie, dans une logique d'évolution professionnelle et d'orientation qui doit permettre aux deux parties d'en tirer des enseignements partagés. Cet entretien professionnel donne lieu à la rédaction d'un document dont une copie est remise au salarié. **Il ne peut en aucun cas se confondre ou être substitué par l'entretien d'évaluation.**

Tous les six ans de présence continue du salarié, l'entretien professionnel sert à réaliser un état des lieux récapitulatif de son parcours professionnel, permettant de vérifier s'il a bénéficié au cours des six dernières années des entretiens professionnels bisannuels et d'apprécier s'il a :

- suivi au moins une action de formation,
- bénéficié d'une progression, salariale ou professionnelle,

- acquis des éléments de certification, par la formation ou par une validation des acquis de l'expérience.

À défaut de réalisation des entretiens prévus et de deux au moins des trois autres mesures, dans les entreprises de 50 salariés et plus, l'employeur devra abonder le compte personnel du salarié de 100 heures supplémentaires pour un salarié à temps plein, 130 heures pour un salarié à temps partiel. C'est ce qu'on appelle « l'abondement correctif ».

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP)

Toute personne peut bénéficier tout au long de sa vie professionnelle d'un Conseil en évolution professionnelle dont l'objectif est de favoriser l'évolution et la sécurisation de son parcours professionnel. Ce Conseil est gratuit. Le Conseil accompagne les projets d'évolution professionnelle, en lien avec les besoins économiques existants et prévisibles dans les territoires. C'est un lieu d'écoute, d'information et de conseil hors de l'entreprise, accessible en toute confidentialité y compris sur le temps de travail, qui facilite l'accès à la formation, en identifiant les qualifications et les formations répondant aux besoins exprimés par la personne et les financements disponibles.

Le Compte personnel de formation (CPF)

Le 1^{er} janvier 2015, toute personne de plus de 16 ans se verra attribuer un Compte personnel de formation, jusqu'à ce que son titulaire soit admis à faire valoir l'ensemble de ses droits à la retraite. Le CPF est comptabilisé en heures et permet de financer des actions de formation. **Il ne peut être mobilisé que par son titulaire (article L6323-1).** Chaque salarié à temps complet acquiert 24 heures par an ou 2 heures par mois, jusqu'à 120 heures puis 12 heures par an ou 1 heure par mois, dans la limite de 150 heures et au prorata temporis pour les salariés à temps partiel. Le nombre d'heures acquises ainsi que les listes des formations finançables pour chaque titulaire du compte sont disponibles sur un service dématérialisé, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations

Bulletin officiel du Syndicat général
du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui – 75013 PARIS.
N° de Commission paritaire :
0115 S 07117. – N° ISSN : 1269-5076.

Préresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce – 75014 Paris
Tél. : 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication
et de rédaction : Norguez Marc.

Rédacteur en chef :

Thomas Flores Guillaume.

Comité de rédaction :

M. Lopes, M. Pavard, Y. Volant, Th. Fronty,

A. M'Saoura, Christophe Gral

Photos :

J.-P., M. Lopes





(moncompte.formation.gouv.fr). Le Compte personnel de formation permet de financer une formation certifiante ou qualifiante figurant obligatoirement sur des listes spécialement établies à cet effet par :

- les CPN-EF (Commission paritaire nationale emploi formation) de branche,
- les COPAREF (Comité paritaire interprofessionnel régional emploi formation) de la région de travail du salarié en activité et du domicile du salarié privé d'emploi,
- le COPANEF (Comité paritaire interprofessionnel national emploi formation).

Le CPF est financé par une contribution spécifique des entreprises de 10 salariés et plus de 0,2 % de la masse salariale pour les salariés en activité et une enveloppe de 300 millions prélevée sur les ressources du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) pour les salariés privés d'emploi.

Au-delà de ces nouveautés, induites par la réforme, il ne faut pas perdre de vue quelques principes essentiels.

Ces dispositifs ne se substituent pas à tous les autres :

- dans la cadre du Plan de formation de l'entreprise, l'entreprise conserve l'obligation d'adapter ses salariés à leur poste de travail,

- le Congé individuel de formation (CIF) reste le dispositif permettant à chaque salarié d'accéder, à son initiative, à une formation de son choix totalement ou partiellement sur le temps de travail,
- le Bilan de compétences reste le dispositif permettant à chaque salarié d'identifier de manière approfondie ses connaissances, ses savoirs et ses compétences pour construire son avenir professionnel.

Seuls :

- les heures acquises au titre du DIF (Droit individuel de formation) deviennent utilisables dans les mêmes conditions que celles du CPF du 1er janvier 2015 au 1er janvier 2021,
- les différents entretiens professionnels prévus par le Code du travail sont remplacés par l'entretien professionnel,
- et les conditions d'accès à la période de professionnalisation ont été modifiées.

On voit bien là le niveau d'ambition affiché par les promoteurs de cette réforme et les besoins de financements qu'il induit. Or, pour seule réponse, le Medef et les organisations signataires valident une baisse globale de financement de 0,6 % de la masse salariale pour les entreprises de vingt salariés et plus, et nous opposent la « responsabilité de l'en-

treprise », les négociations de branche où « nous allons voir ce que nous allons voir ».

Personne n'est dupe. Et les premières négociations de branche qui viennent de s'ouvrir ne laissent aucun doute. Il en va de la formation professionnelle comme du reste, sans rapport de forces suffisant, sans mobilisation, la responsabilité de l'entreprise s'arrêtera là où commencent ses intérêts de rentabilité à court terme.

La finalité sera que, comme pour la protection sociale et le salaire socialisé en général, la responsabilité et donc le financement seront renvoyés in fine sur l'individu.

Au regard de la vitesse de l'évolution des métiers, pour des raisons économiques ou technologiques, la formation professionnelle devient prépondérante dans le parcours professionnel de l'individu. Laisser l'employeur se préoccuper seul de la formation des salariés, c'est laisser ce dernier diriger leur vie et leur avenir.

Il n'y a pas de fatalité. Pour y remédier, nous devons nous approprier ces enjeux et les faire partager au plus grand nombre. C'est ce que vous propose de faire notre Fédération le 20 novembre prochain en organisant une journée d'étude sur la réforme et ses enjeux pour nos secteurs d'activité.

Jean-Philippe MARÉCHAL 5

Compte personnel de prévention de la pénibilité

C3P, chantier en travaux jusqu'en 2017, port du casque obligatoire !

Dans le but de faire passer auprès des salariés et de certaines organisations syndicales la réforme des retraites, la majorité en place a repris une revendication portée de longue date par les syndicats et ayant fait l'objet de nombreuses études depuis plus de vingt ans : la reconnaissance et la réparation de la pénibilité du travail. Un dispositif a été intégré dans la loi du 20 janvier 2014, le compte personnel de prévention de la pénibilité. Nom de code : C3P !

Cet été, avant la conférence dite sociale organisée par le gouvernement, le patronat a mis la pression et obtenu tout à la fois un recul du calendrier de mise en application du C3P et un financement du dispositif réduit à la portion congrue. Au regard des projets de décrets proposés à l'avis des organisations syndicales par le gouvernement avant publication au Journal officiel à la fin juillet, le C3P a tout d'un chantier en cours que le patronat s'acharne par son lobbying à maintenir inachevé.

Petite histoire imagée de la pénibilité

Le dispositif qui s'adresse à tous les salariés de droit privé, quel que soit leur contrat de travail, a des allures de maison en construction dont fenêtres, portes et toiture n'auraient pas été posées faute de moyens suffisants. En l'absence de charpente et d'une couverture digne de ce nom, une vilaine bâche rapiécée indique que le projet est en voie de réalisation et que l'inauguration effective du compte personnel de pénibilité aura lieu en 2017. À l'intérieur, c'est un peu ambiance crise des crédits hypothécaires, tout est uni mais précaire, couleur parpaing. On n'y trouve ni lumière, ni chauffage et pas davantage d'eau courante car ce sont des équipements indispensables et fragiles qui, comme les salariés qui les installent, ne s'accommodent pas des intempéries, postures pénibles et températures extrêmes. Faute de matières premières, les équipes successives d'ouvriers de tous les corps de métiers ne se relaient plus jour et nuit sur ce chantier, leur patron ayant décidé qu'il était bien plus urgent de se consacrer à des chantiers de démolition.

Résultat : après les vents mauvais venus de la droite depuis 2003, la bâche rapiécée qui occupe la façade gauche du chantier n'a guère accéléré la reconnaissance pleine et entière, la prévention et la réparation de la pénibilité.

Le financement

Le patronat, qui s'y entend en lobbying et en relations publiques, a argué que le chantier du C3P n'était pas suffisamment sécurisé pour différer la fin des travaux. Ainsi, s'agissant du financement du C3P, les entreprises n'acquitteront aucune cotisation de base jusqu'en 2017. La sur-cotisation qui ne s'appliquera qu'aux seules entreprises exposant des salariés au-delà des seuils de pénibilité fixés par la loi sera de 0,1 % en 2015 et 2016 et de 0,2 % à partir de 2017. Si l'on ajoute à ces reculs du gou-

vernement face au patronat qui a limité le nombre de critères pris en compte à partir du 1^{er} janvier 2015 l'aléa électoral de 2017, il y a fort à parier que le compte personnel de pénibilité reste de longues années en chantier.

Information, mobilisation, négociation, actions

L'accélérateur pour la mise en place pleine et entière d'une mesure de progrès et de justice sociale, comme la CGT le propose, intégrant des mesures de prévention, de réparation, de départ en retraite à partir de 55 ans accompagnées des financements correspondants, passe par l'intervention des salariés sur un sujet qui les concerne au premier chef. Dans les entreprises comme dans les branches, il est urgent d'informer et de mobiliser les salariés pour contraindre sur le terrain les employeurs et leurs organisations à se rendre à la table de négociations pour conclure des accords à effet immédiat répondant à nos revendications en termes de reconnaissance, de réparation et de prévention de la pénibilité du travail.

C3P Revue de détails des décrets concernant :

- les seuils d'exposition en durée et en intensité (à compléter après publication des décrets). – À noter : l'évaluation de l'exposition se fera sur une base collective et en moyenne annuelle (relativement au poste de travail).
- Les premiers concernés par le C3P seront les salariés âgés au 1^{er} janvier 2015 d'au moins 58,5 ans. Pour eux, les points de leur compte personnel seront doublés.
- Estimation des probables ayants-droits du C3P : trois millions de salariés seraient concernés. Le décalage au 1^{er} janvier 2016 pour la prise en compte de six des dix facteurs d'exposition fait chuter ce chiffre à 1 million pour « entrée » en vigueur du compte personnel de pénibilité.

Fonctionnement du C3P

- L'exposition à un critère de pénibilité au-delà du seuil fixé par décrets (voir ci-dessus) attribue un point sur le compte pénibilité du salarié, deux points en cas de poly exposition.
- Une année d'exposition à un facteur génère quatre points sur le C3P, huit points à partir de deux facteurs de pénibilité. Quid de la prise en compte des autres facteurs ?
- Le compte pénibilité ne totalisera au maximum que 100 points. Cela représente 12,5 années d'exposition à au moins deux facteurs de pénibilité au-delà des seuils légaux.
- 10 points de pénibilité équivalent à un trimestre de retraite supplémentaire.
- Les 20 premiers points du compte pénibilité doivent être utilisés pour la formation professionnelle.

Utilisation du C3P

Trois types de mesures sont ouverts pour l'utilisation du C3P :

- financement d'une formation permettant d'accéder à un emploi moins exposé,
- passage à temps partiel avec maintien de la rémunération,
- départ en retraite anticipée, 8 trimestres avant l'âge légal, soit au mieux soixante ans !

Constats et commentaires

À l'autre bout de la pyramide des âges, pour les jeunes, le maximum de 100 points instaure un plafond pour les salariés les plus exposés à la pénibilité et aux problèmes d'emploi et de santé qui y sont liés bien avant 60 ans (âge minimum pour un départ en retraite anticipée).

La CGT a par ailleurs contesté les seuils (trop élevés) qui rendent inopérants pour de nombreux salariés la prise en compte de la pénibilité et sa réparation.

Conclusion

Si la majorité parlementaire parle d'une grande conquête sociale en évoquant le C3P, la réalité de sa mise en œuvre et de son financement vont rapidement faire ressortir le caractère déclaratif de ces discours et de la situation de chantier inachevé du compte pénibilité. Notre mobilisation, des entreprises jusqu'aux branches professionnelles, sera le facteur déterminant pour une véritable reconnaissance et une pleine réparation des effets des conditions de travail sur l'espérance de vie des salariés. En effet, aujourd'hui, à 35 ans un ouvrier a en moyenne une espérance de vie de six ans inférieure à celle d'un cadre.

Guillaume THOMAS FLORES





Des luttes à tour de bras

Dans un contexte général de très forte impopularité du gouvernement qui s'acharne dans sa politique de l'offre contre les hausses de salaires, justifiant des contre-réformes en matière de droits du travail, de financement de la protection sociale, les ponts d'or accordés aux entreprises avec des exonérations de cotisations sociales et le tout-austéritaire des budgets de l'État ainsi que dans les dépenses utiles dans les services publics, il a semblé utile au Livre parisien en cette rentrée sociale de faire le parallèle entre les politiques engagées par l'alliance d'un nouveau genre conclu par le pouvoir exécutif en place et le patronat et les situations concrètes vécues par les salariés dans les entreprises de nos secteurs d'activité.



Agence France Presse

Manuel Caux

Trois questions posées à Manuel CAUX, délégué syndical du SGLCE ouvriers et employés à l'AFP.

Livre parisien : Quelles sont les préoccupations que vous sentez émerger chez les adhérents et les salariés en cette rentrée sociale ?

Manuel CAUX : À l'AFP, il y a beaucoup de préoccupations chez les salariés puisque la direction essaie par tous les moyens d'attaquer tous nos acquis sociaux par le biais d'un grand accord « social » d'entreprise remettant en cause nos RTT, nos grilles salariales, nos conventions collectives, etc. Le SGLCE a été le premier syndicat à refuser de participer aux réunions et ensuite, l'ensemble des syndicats représentatifs du personnel a boycotté les discussions en cours.

Nous sommes également confronté à une profonde remise en cause par l'État du statut de l'AFP créé par la loi du 10 janvier 1957, qui garantit l'indépendance administrative, rédactionnelle et technique

de l'Agence.

De plus une énième restructuration de la Direction technique (DSI) propose de supprimer les permanences par la mise en place d'astreintes mettant à mal la qualité de service de l'AFP.

Enfin, du fait de la mise en place d'une filiale technique low-cost visant à regrouper les personnels "non-journalistes" de l'AFP au sein d'une nouvelle structure autonome à capitaux publics (Caisse des Dépôts), les salariés craignent de ne plus bénéficier des conventions collectives de la presse au sein de cette filiale qui ne comptera aucun journaliste.

L. P. : Comment s'annonce l'agenda social de l'entreprise ? Quelles sont les questions qui vont être mises à l'ordre du jour des réunions des institutions représentatives du personnel (DP, CE et CHSCT) ?

M. C. : L'agenda social s'est accéléré depuis que la ministre de la Culture, Fleur Pellerin, a annoncé la réforme du statut de

l'AFP et la création de la filiale technique de moyens pour début 2015. Il va sans dire que les réunions des institutions représentatives du personnel (DP, CE et CHSCT) où le SGLCE est majoritaire pour les catégories ouvriers des transmissions et employés de presse s'enchaînent depuis des semaines afin d'éclaircir les zones d'ombre qui subsistent.

- La filiale technique de moyens sera-t-elle une filiale à 100 % AFP comme nous le dit notre PDG ou une société anonyme à capitaux publics (soutenue par la Caisse des Dépôts) comme nous le dit le député Michel Françaix ? L'État et la direction de l'AFP entretiennent cette désinformation pour nous empêcher d'intervenir sur le contenu du contrat d'objectifs et de moyens (Com) qui organise pour les trois ans à venir, de 2015 à 2017, l'activité, les missions de service public, les financements et le fonctionnement de l'Agence.

- La direction de l'AFP nous annonce que dans cette filiale, il n'y aura pas de transfert de personnels avec transfert de la convention collective de la presse vers celle de la Syntec mais le SGLCE n'est pas dupe car aucun document juridique ne l'atteste, c'est seulement la parole de notre PDG.

- La situation financière de l'AFP est des plus préoccupantes car, actuellement, la trésorerie a un trou de 26 millions d'euros et une dette galopante estimée à



40 millions d'euros. Selon la direction de l'AFP, la création de cette filiale low-cost permettra de financer des investissements à hauteur de 35 millions d'euros apportés par la Caisse des Dépôts. Cette solution, si elle répond à des besoins financiers de l'agence en matière d'investissements, ne fera qu'alourdir la dette de l'AFP et affaiblir sa position vis-à-vis des acteurs financiers.

- La CGT, toutes catégories de salariés confondues, est opposée à cette réforme du statut qui mettrait à bas l'indépendance administrative, rédactionnelle et technique auquel la section du SGLCE est très attachée.

L. P. : En cette rentrée, coté revendicatif, quelles sont les trois priorités portées à l'entreprise par la section syndicale CGT ?

M. C. :

1. La CGT toutes catégories a décidé de porter plainte contre la direction de l'AFP pour non-respect de l'augmentation totale des rémunérations de l'ensemble des catégories (cadres, employés, journalistes, employés) prévue par l'accord de politique salariale de branche du 3 mai 2012 signé par le SPQN. Les deux premiers paliers prévus par cet accord avaient été payés par la direction mais cette dernière a unilatéralement cessé de l'appliquer pour les deux derniers paliers. La CGT a pris pour Marie-Laure Dufresnes-Castets, avocate au Barreau de Paris. L'audience en référé se tiendra le 28 octobre 2014 dans la salle de la 2e Chambre au tribunal de Grande Instance de Paris.
2. Une délégation de la CGT rassemblant

toutes les catégories de salariés a rencontré les députés Michel Françaix et Patrick Bloche, tous deux rapporteurs de la proposition de loi portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse. Notre délégation doit rencontrer prochainement Fleur Pellerin, ministre de la Culture, au sujet de la réforme du statut de l'AFP, de cette proposition de loi et de la création de la filiale low-cost.

3. La CGT dans son ensemble a décidé de saisir le Conseil supérieur de l'AFP au sujet de la création de cette filiale que nous jugeons contraire à l'article 16 du statut de l'Agence. Le SGLCE appréciera la situation et décidera de toute nouvelle forme d'action que nous jugeons nécessaire d'engager pour mettre fin à ces attaques sans précédent.



Libération

Fatima Brahmi

Rien ne va plus à Libération

Libération va mal ? Ce sont encore les salariés qui trinquent ?

Les recettes de *Libération* vont mal. Les ventes en kiosques baissent de manière significative, les abonnements progressent peu et les recettes publicitaires chutent... Voilà le triptyque habituel sur lequel se basent les éditeurs pour justifier leurs mauvais plans. *Libération* n'échappe pas à la règle... même avec une demie cotisation au SPQN [ndlc : eh oui, Libé n'est pas adhérent à part entière du SPQN, ce qui lui évite d'appliquer les accords, notamment salariaux !]. Cela ne les empêche pas d'adopter l'idéologie patronale et de copier leur phrasé.

Libération a décidé de supprimer un tiers du personnel ! C'est le nouveau plan social que la direction de *Libération* a mis sur la table à la rentrée de septembre 2014 ! 93 personnes au total, 12 CDD et 81 CDI... sans compter les pigistes dont la direction voudrait voir la masse salariale revenir à son niveau de l'an dernier... soit moins 22 % de pigistes l'an prochain... Cela fait beaucoup de monde sur le tapis !

Libération sorti d'affaires ?

On se souvient encore de l'hiver dernier où la direction de *Libération* tentait de

nous faire baisser volontairement nos salaires de 10 %.... Devant le peu d'enthousiasme de leur proposition, la direction du journal a finalement préféré chercher un nouvel investisseur, permettant de renflouer le titre... Ce nouveau capitaliste, la direction du journal l'a trouvé en la personne de Patrick Drahi.

Propriétaire de Numérique et de SFR, ce patron franco-israélien a investi la totalité des 18 M€ nécessaires à la survie de *Libération*. Bien évidemment, ces quelques millions d'euros seront insuffisants pour assurer la pérennité du titre... Mais Drahi est là ! Et cela suffit à en rassurer certains !

À noter que les projets de développement prévus par la direction de *Libération* concernent principalement le numérique. Il faut gérer la fin, et comme le dit l'un des membres de la direction « le papier n'est plus la priorité »...

Pour incarner quand même la continuité du papier, la direction a choisi Laurent Joffrin, un vieux de la vieille, qui en est à son quatrième retour à *Libération*. Au SGLCE, on se souvient bien de lui... Il est à l'origine de la grève de la faim de 45 jours de notre camarade Florence Cousin. C'est lui aussi qui a

tenté de chasser manu militari des locaux de *Libération* notre camarade Bernadette Citot, de l'UD de Paris, qui venait apporter son soutien à Florence... Certes, Laurent Joffrin se dit de gauche, mais en matière sociale, il penche plutôt à l'extrême... droite !

Et la combativité des salariés ?

Les salariés de *Libération* ont beaucoup investi depuis le début d'année. Il y a eu une journée de grève en février pour riposter face aux velléités de récupération de la marque *Libération* par nos actionnaires. En lieu et place d'une grève reconductible, les salariés ont préféré la publication des pages « Nous sommes un journal » qui ont relaté chaque jour pendant plusieurs mois l'actualité de la lutte à *Libération* et ce, malgré les pressions constantes de la direction du journal qui souhaitait éradiquer ces pages.

À tel point que, dans le projet de plan social actuel, la direction prévoit d'inclure dans les nouveaux contrats de travail une clause spécifique de « non-dénigrement » réel ou supposé du journal, de ses dirigeants et/ou de ses actionnaires...

Depuis les pages ont cessé leur parution... Mais avec l'arrivée du plan social de l'automne, les salariés n'ont pas accepté les licenciements envisagés et ont voté majoritairement en assemblée générale la publication d'un texte dans le journal pour réaffirmer leurs refus de « tout licenciement contraint ».



Société éditrice Le Monde

Isabelle Bobin

Trois questions posées à Isabelle BOBIN, déléguée syndicale SGLCE au siège du *Monde*.

Livre parisien : Quelles sont les préoccupations que vous sentez émerger chez les adhérents et les salariés en cette rentrée sociale ?

Isabelle BOBIN : En plus d'une crise économique persistante, la presse en général est attaquée de toutes parts. Au *Monde*, dès le 8 septembre, la direction a convoqué les organisations syndicales (OS) pour leur annoncer la création d'une filiale low-cost regroupant tous les personnels administratifs de la société éditrice du *Monde*, du *Monde* interactif et de VM Magazine, soit tous les salariés « sans carte de journaliste », à partir du 1^{er} janvier 2015.

Réunis massivement (200 personnes) en assemblée générale dès le 9 septembre, les salariés ont mandaté les OS pour demander à la direction le retrait de ce projet de filiale, préalable avant toute ouverture de négociations.

Bien évidemment ce projet de filiale a pour but de remettre en cause non seulement nos conventions collectives, mais aussi tous les accords d'entreprises.

L. P. : Comment s'annonce l'agenda social de l'entreprise ? Quelles seront les questions à l'ordre du jour des réunions des institutions représentatives du personnel (DP, CE et CHSCT) ?

I. B. : Notre agenda et celui des salariés est le retrait de ce projet de filiale. Lors d'une nouvelle assemblée le 25 septembre, les salariés ont mandaté les OS afin d'or-

ganiser toutes les actions possibles allant jusqu'à une non parution.

L. P. : En cette rentrée, côté revendicatif, quelles sont les trois priorités portées à l'entreprise par la section syndicale CGT ?

I. B. :

- retrait du projet de filiale,
- maintien de nos conventions collectives PQN,
- maintien de nos accords d'entreprise.

DERNIÈRE MINUTE

Soutenue par la mobilisation des salariés des entités du groupe Le Monde, l'intersyndicale a rencontré jeudi 2 octobre, la direction générale du groupe. À l'issue de trois heures-et-demi de réunion, la direction s'est engagée à appliquer les conventions collectives des entreprises de la presse quotidienne de la région parisienne et de la presse magazine dans les sociétés du groupe qui entraient dans son projet initial. Les salariés ont encore manifesté leur opposition totale à ce plan en étant près de 200 en début d'après-midi à participer, à l'appel de l'intersyndicale, à l'assemblée générale au siège du groupe.



Le Monde Imprimerie

Nicolas Troïano

Trois questions posées à Nicolas TROÏANO, délégué syndical SGLCE au siège au *Monde* Imprimerie.

Livre parisien : Quelles sont les préoccupations que vous sentez émerger chez les adhérents et les salariés en cette rentrée sociale ?

Nicolas TROÏANO : En cette rentrée sociale, je répondrai que l'actualité qui anime notre pays rejoint pleinement celle des salariés du *Monde* Imprimerie. Je m'explique : le climat est depuis quelques années extrêmement complexe et tendu.

Les attaques du patronat sont incessantes, favorisées il est vrai par un gouvernement qui ne remplit pas ses engagements, multipliant les cadeaux aux grands patrons. Organisant démobilitation et fatalisme, ils tentent de mettre en

cause nos services publics et visent également la destruction de notre protection sociale. Ils voudraient aujourd'hui revenir sur la loi des 35 heures ou bien minorer le Smic. Le manque de revalorisation significative de nos pensions de retraite nous fait aussi craindre le pire pour demain. La désindustrialisation de notre pays est également une réalité pesante. Cela renforce bien évidemment nos inquiétudes. C'est donc à l'image de notre société que les salariés du *Monde* Imprimerie voient leur avenir s'assombrir progressivement.

Le parallèle est là, nos actionnaires financés par les aides de l'État ont pris le parti de ne plus être imprimeurs et préféreraient accélérer la mutation vers le numérique. Les budgets au *Monde* Interactif,

comme l'amélioration permanente de leurs applications pour mobile, nous le montrent bien et ce, malgré la stabilité des recettes publicitaires de l'ordre de 80 % sur support papier.

Nous souffrons d'un manque sérieux de perspectives au *Monde* Imprimerie où nous nous battons depuis 2004 pour une réelle modernisation dont les différents plans sociaux sont la contrepartie. Nous constatons l'érosion de la charge de travail qui est, somme toute, une dévitalisation bien organisée de l'entreprise justifiée par une pseudo-décentralisation qui visait à améliorer les ventes en région. En termes de diffusion, c'est un échec, les ventes n'ont absolument pas augmenté. Notre entreprise produisait plus d'un million d'exemplaires par jour sur deux rotatives, elle n'en imprime plus que 240 000 sur la rotative n° 2, la seule en fonctionnement. Nous luttons pour un rapatriement de notre charge de travail afin de pérenniser l'emploi de tous.

Cette situation est de la responsabilité de notre direction.

L. P. : Comment s'annonce l'agenda social de l'entreprise ? Quelles seront les questions à l'ordre du jour des réunions des institutions représentatives du personnel (DP, CE et CHSCT) ?

N. T. : Les moyens ne manquent pas et c'est à grands coups publicitaires que nos dirigeants fêtent le 70^e anniversaire du journal *Le Monde*. Après la reprise du *Nouvel Observateur*, leurs regards se posent maintenant sur la chaîne d'information LCI. Pour eux, l'ombre au tableau c'est leur imprimerie et ses ouvriers du Livre.

En ce sens, le 8 juillet 2014, ils ont annoncé au Comité d'entreprise leur volonté de fermer celle-ci en 2015. Dès le lendemain, les camarades d'Ivry réunis en assemblée générale prenaient la décision d'une non-parution. Les organisations syndicales ainsi que tous les acteurs de la vie sociale, CE, CHSCT sont extrêmement vigilants quant aux futures propositions de la direction. Ils pèseront bien évidemment de tout leur poids afin de sécuriser l'avenir de

leurs mandants et d'obtenir l'ensemble des garanties nécessaires pour pérenniser tous les emplois. La formation professionnelle est aussi l'une de nos revendications afin de permettre à certains d'incorporer les sièges éditoriaux. La mutation des modes de lecture ouvre la voie vers d'autres métiers où nous devons aussi être présents.

L. P. : En cette rentrée, côté revendicatif, quelles sont les trois priorités portées à l'entreprise par la section syndicale CGT ?

N. T. : Les salariés du *Monde* Imprimerie font également partie intégrante du journal depuis soixante-dix ans et comptent bien l'accompagner encore de nombreuses années.

Quelle que soit la feuille de route de la direction, nous demandons que tous les

moyens soient mis à disposition des salariés afin qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions et ce, malgré les annonces de fermeture.



Au siège du groupe *Le Monde*.



UES Groupe Amaury

Thierry Baudry

Trois questions posées à Thierry BAUDRY, représentant syndical CGT de l'UES Groupe Amaury.

Livre parisien : Quelles sont les préoccupations que vous sentez émerger chez les adhérents et les salariés en cette rentrée sociale ?

Th. B. : Au sein du groupe Amaury (Aujourd'hui en France, *Le Parisien*, *L'Equipe* et sa holding d'imprimeries SINGAM) l'annonce par la direction générale de la création de cinq pôles d'expertise commune (TEC), regroupant les fonctions support du groupe (comptabilité, paie, directions des services informatique et du numérique a fortement fait grimper le mécontentement chez les salariés. Ce regroupement modifiera significativement les conditions de travail et de vie des salariés. Enfin la direction du groupe en profite

pour remettre en cause les statuts ainsi que les conventions collectives. Toutes les catégories de salariés (employés, ouvriers, cadres et journalistes) sont très inquiètes et se mobilisent car nous craignons que ce ballon d'essai soit l'annonce d'une attaque générale sur l'ensemble des statuts, accords d'entreprise et conventions collectives. De son côté, la direction s'appuie sur une convention Syntec « plus » qu'elle a instaurée par accord dans une filiale « Sipa ». En cette rentrée, la seconde crainte concerne l'externalisation probable des tâches au regard des conditions dans lesquelles s'opère la réorganisation pour les salariés. À ce contexte général il faut ajouter la procédure de PSE engagée par la direction le 2 juillet. Du côté des imprimeries, là aussi les inquiétudes vont grandissantes suite à l'annonce par le P.-D.G. M. Carli concernant le

devenir et le nombre des imprimeries du groupe.

L. P. : Comment s'annonce l'agenda social de l'entreprise ? Quelles seront les questions à l'ordre du jour des réunions des institutions représentatives du personnel (DP, CE et CHSCT) ?

Th. B. : Au niveau des IRPS, le calendrier de discussion du PSE est ouvert en parallèle avec la création des pôles. A ce jour, pour la CGT, l'ensemble des discussions sont conditionnées au retrait par la direction de toute remise en cause des statuts et des acquis des salariés. Ce message est bien accueilli par les salariés qui ces derniers jours ont signé la pétition initiée par les syndicats CGT du groupe. De plus des assemblées générales se sont tenues à *L'Equipe*. Enfin, le 9 octobre, l'ensemble des salariés se rassemblera devant le siège du groupe Amaury à Boulogne à l'appel des syndicats CGT (SGLCE, BP-UFICT-LC, SNJ-CGT).

L. P. : En cette rentrée, côté revendicatif, quelles sont les trois priorités portées à l'entreprise par la section syndicale CGT ?

Th. B. : Concernant les revendications, c'est un triptyque très simple : un emploi, un métier, un statut pour tous !

Section Messageries SGLCE (Communiqué du 23 septembre)

La direction générale a convié une délégation du SGLCE, lundi 22 septembre 2014, pour annoncer un nouveau projet de restructuration touchant les centres de Bobigny et Champigny. Son nouveau schéma de distribution est un copier-coller du projet présenté en juillet 2012 par Yves De Waroquier : externalisation de toutes les activités sauf les quotidiens nationaux et étrangers avec un nouveau centre plus petit. Les licenciements contraints seraient remplacés par des mesures d'âge pour les années 1960-1961 ainsi qu'une quarantaine de mutations vers les structures de province (SAD). Cette réforme touchera seulement les deux centres parisiens ; la province ne sera pas impactée sauf les CDR (remise en cause du statut contractuel). Beaucoup d'efforts ont été consentis depuis qu'un accord a été signé il y a 14 mois pour que toutes les productions (quotidiens, publications, hippiques, import et export) sortent tous les jours

avec des effectifs restreints négociés lors de la médiation de Raymond Reeding. Depuis 14 mois, chaque salarié, dans ses activités respectives, a fait le nécessaire pour que la production soit acheminée vers les dépôts ou diffuseurs en temps et en heure. L'équipe de Bobigny a pallié plus d'une fois à la déficience du sous-traitant GEODIS, à Bonneuil. Les salariés de Paris, réunis ce soir en assemblée générale, ont pris connaissance de cette nouvelle attaque et ont décidé à l'unanimité d'envoyer un message fort à la Direction générale et aux éditeurs, si ce projet n'est pas abandonné. Presstalis portera la responsabilité d'un conflit lourd dans les semaines à venir. Cette nuit, une heure d'arrêt de grève a été décidée en assemblée générale. Les ouvriers de Presstalis

Le collectif ouvrier PRESSTALIS



Contre l'injustice et la guerre, construire un autre monde !

L'assassinat d'Hervé Gourdel a donné lieu, en France et dans le monde, à une indignation et à une émotion parfaitement légitimes. La CGT et notre syndicat partagent ces sentiments et condamnent ces criminels qui se parent du voile de l'islam pour tenter de justifier leurs meurtres.

Mais notre solidarité à la famille et aux amis de ce touriste assassiné en Algérie ne nous entraîne pas dans une quelconque union sacrée autour des opérations de guerre décidées par le Président Hollande et de la paranoïa djihadiste du gouvernement et de la plupart des médias. Nous ne nous laisserons pas engager dans ce qui veut ressembler à une nouvelle croisade pour tenter de faire oublier les dramatiques conséquences d'une politique intérieure calquée sur les exigences du Medef.

Lors de notre récent congrès, nous avons souligné l'extrême dangerosité de la situation internationale ; les derniers développements des tensions et conflits, notamment au Moyen-Orient, ont malheureusement confirmé et amplifié ce triste constat.

Si le monde est dangereux, c'est parce

que les inégalités et la misère progressent. Alors que de nouveaux moyens existent chaque jour davantage pour éradiquer les épidémies, la famine, la mortalité infantile, l'analphabétisme, l'inégalité et les discriminations subies par les femmes, nous assistons à l'inverse à une permanence générale des drames et, dans beaucoup de régions, à leur développement.

Les politiques menées par les puissances économiques et militaires de la planète, au premier rang desquelles tente de se placer la France, ne vont pas dans le sens d'une amélioration de la concorde mondiale ni de la fin des maux qui taraudent l'humanité.

L'intervention de l'armée française aux côtés de celle des Etats-Unis et d'autres pays de l'Otan n'apportera aucune solution aux drames qui ensanglantent le nord de la Syrie et de l'Irak. Ces interventions ne peuvent, au contraire, que permettre, à terme, à ces groupes fanatisés de recruter de nouveaux combattants, en apparaissant comme les victimes des puissances riches, des bénéficiaires d'un système mondial profondément inégalitaire.

Le dénuement dans lequel se trouvent certaines régions est un terrain favorable à ces groupes violents et obscurantistes et est le résultat des pillages – pétrole et matières premières – et d'humiliations : la colonisation que leur ont infligé les puissances impérialistes durant de longues décennies, voire de siècles.

Seule une politique de coopération et de développement général des peuples peut pacifier la planète et marginaliser jusqu'à leur disparition les dangereux égarés qui infligent aux peuples syrien, irakien, kurde, palestinien, afghan des souffrances terribles.

Cette politique de paix et de développement responsable pourrait rapidement donner des résultats si elle était mise en action et pourrait faire prendre un virage décisif au cours des relations internationales. Mais ce n'est pas ce qui est mis en œuvre. La réactivation de l'Otan, alors que son adversaire « historique » a disparu au détriment de l'ONU, et l'utilisation de la force ne peuvent qu'accentuer les tensions et les drames.

En Afrique saharienne et subsaharienne, les mêmes maux ont les mêmes origines. Et la France qui porte une responsabilité dans

l'actuelle situation de plusieurs de ces pays choisit la même réponse : l'intervention militaire, c'est-à-dire, pour nommer les choses par leur nom, la guerre.

Le peuple de Gaza a subi cet été cinq semaines de bombardements intenses entraînant officiellement (site de *Jeune Afrique*) au moins 2 143 morts et près de 11 000 blessés de la part de l'armée financée par les Etats-Unis en Israël. Le prétexte était les tirs, réels mais ô combien disproportionnés au regard des pilonnages destructeurs des unités israéliennes, des groupes du Hamas, particulièrement utiles à la droite israélienne et à leurs nombreux alliés.

Saluons le courage de celles et ceux qui, à Jérusalem ou à Tel-Aviv, se sont exprimés contre cette guerre.

Ce crime a révolté de nombreuses personnes dans le monde. Des manifestations de soutien aux Palestiniens de la Bande de Gaza condamnant l'agression et les crimes israéliens ont eu lieu sur tous les continents. En France, la CGT a participé à ces initiatives et notre syndicat, ses adhérents, fidèles à une tradition de solidarité envers les peuples en lutte pour leur autodétermination et à nos batailles pour la paix, se sont mobilisés.

Le constat terrible de ces épisodes sanglants est que rien n'est résolu ; pire, les raisons d'un nouvel embrasement mortel sont plus grandes encore.

Dans cette période dramatique, nous ne pouvons ni fermer les yeux, ni suivre les capitaines d'opérette du pouvoir et leurs « va-t'en guerre » de tout poil qui sévissent dans les médias. Nous devons inlassablement nous mobiliser pour un monde plus juste, un monde de paix débarrassé du pillage inhérent au système de production capitaliste.

Nous avons justement décidé lors du dernier congrès de donner une nouvelle impulsion à notre activité internationale. Evidemment, nous sommes lucides sur nos moyens et les conséquences que cet objectif peut avoir à l'échelle de la planète, mais même très modestes, nos agissements solidaires, fraternels, syndicaux contribueront avec ceux d'autres, de beaucoup d'autres, à la construction d'un autre monde.

Marc NORGUEZ 11





Suite de la page 2 ➤ des privés d'emploi pour débiter les faux chômeurs et l'augmentation des seuils sociaux pour avoir moins de délégués dans les entreprises. Ce discours haineux envers le monde du travail a de quoi surprendre, quand on sait que l'exécutif s'est fait élire sur sa soi-disant proximité avec les classes laborieuses.

Face à ces attaques, les organisations syndicales – et la CGT en particulier – ont dénoncé ces propos qui nous renvoient aux périodes les plus sombres de notre histoire, et cela doit nous donner des raisons supplémentaires pour participer aux journées d'action prévues sous peu pour contester la politique libérale du gouvernement.

Enfin, le remplacement d'Aurélien FILIPETTI au ministère de la Culture aurait pu être une chance pour notre profession car on a constaté son inefficacité sur le dossier Presstalis par exemple ; mais il n'en est rien, puisque c'est Fleur PELLERIN, toute dévouée au numérique, qui prend la place. Pour se faire entendre, il va falloir mener des combats encore plus durs.

2^e intervenant : Concernant les seuils (sociaux), leur augmentation vise à réduire la démocratie au sein de l'entreprise. Cette attaque en règle par le gouvernement contre la démocratie sociale n'est que le prolongement délibéré d'éloigner le salarié-citoyen des centres de décisions de proximité initiés par l'Europe libérale, par exemple, en renforçant les intercommunalités (pour réduire les communes), en validant les créations des métropoles (pour supprimer les départements) ou de super-régions (pour favoriser les concurrences entre territoires sur toute l'Europe). Les efforts pour se faire entendre deviennent difficiles au niveau de ces échelles à moins de réussir des convergences. C'est pourquoi nous devons travailler dès à présent pour une mobilisation large dans la rue pour la manifestation du 30 septembre avec les retraités et le 16 octobre pour la défense de la Sécurité sociale.

3^e intervenant : La concurrence des territoires nourrit le nationalisme dans une période où l'économie est en berne et aujourd'hui, les populismes en Europe réussissent à convaincre des millions de personnes car leurs discours se sont banalisés dans les médias qui tirent vers le bas les consciences. Le citoyen, face à ses difficultés sociales, trouvera plus facilement comme bouc-émissaire son semblable identifiable plutôt que d'accuser le système (capitaliste) qui, lui, est abstrait, faute d'avoir les clés de compréhension suffisantes. Et il ne faut pas compter sur les médias de masse pour donner un sens critique. Le dernier abattage médiatique sur les confidences de TRIERWEILER et son succès en librairie pendant la rentrée littéraire est malheureusement symptomatique. Charge à nous d'aller dans nos ateliers pour débattre de la société actuelle et combattre le racisme qui s'installe doucement, tout comme les idées libérales qui sont à l'origine de la crise que nous traversons.

4^e intervenant : Sur la crise, il n'y a pas de problème de la demande comme le prétend HOLLANDE, pour relancer l'économie, mais un problème sur les salaires qui doivent être revalorisés pour couvrir les besoins sociaux.

5^e intervenant : Le problème, c'est que face aux difficultés actuelles, politiquement on n'est pas en capacité d'avoir des réponses sociales ou sociétales. Les électeurs aspiraient au changement en portant un président « socialiste » pour mettre fin à la financiarisation de l'économie. Aujourd'hui, les Français sont en colère face à sa politique qui est dans la continuité de celle de son prédécesseur, dévouée au capital. Les électeurs, notamment les ouvriers, trahis par l'exécutif, se tournent vers l'extrême droite, comme ultime solution au problème. Quant aux organisations syndicales, elles ne sont pas audibles, face à la hauteur des attaques. La rentrée sociale aurait dû être un moment important de rupture, de combat. Qu'en est-il en réalité : une action intersyndicale le 16 octobre ! Cette passivité fait planer un climat de collusion entre le gouvernement et les syndicats. Certes, la CGT a refusé de participer à la dernière conférence sociale et montré quelques signes de résistance mais de nombreuses bases se demandent pourquoi nous sommes si timides ?

6^e intervenant : Une clarification est nécessaire car chercher l'unité à tout prix avec la CFDT a ses limites quand on sait que cette centrale est prompt à accompagner tous les reculs sociaux. Repousser la rentrée sociale intersyndicale au 16 octobre pose question ainsi que les suites à donner à cette journée d'action. En effet, s'il s'agit de multiplier les journées d'action une fois par trimestre, on connaît à l'avance l'effet démobilisateur de cette stratégie. Ce manque d'efficacité exaspère la base et il ne faut pas s'étonner si ce ras-le-bol s'exprime dans les urnes également quand on voit la principale force politique progressiste s'allier avec le parti du gouvernement pour gérer les communes ou départements. L'unité à tout prix fait perdre la confiance à chacun.

7^e intervenant : Notre syndicat est présent dans de nombreuses structures locales et portera l'idée que se limiter à une action le 16 octobre n'est pas suffisant. Le rapport de forces est à construire et une assemblée presse sera nécessaire pour discuter et décider des suites à donner.

8^e intervenant : La rentrée sociale doit être l'occasion de faire un inventaire des reculs sociaux que le gouvernement a validés. D'un côté, il y a un patronat qui n'a pas de problème avec les subventions de l'État (CICE, exonérations en tout genre) sans aucune contrepartie et de l'autre côté des salariés, privés d'emploi ou retraités appelés à payer les cadeaux au patronat. On a donc toutes les raisons d'être dans la rue le 30 septembre avec les retraités. Mais on doit ouvrir des perspectives à cette journée et mesurer le rapport de forces à mettre en place pour arrêter la casse des acquis sociaux de ce gouvernement qui tourne le dos à toutes ses promesses. La CGT n'impose pas d'agenda social avec des thèmes, quitte à engager des actions de blocages dans le pays pour se faire enfin entendre et sortir de cette logique de conférence sociale pilotée par les patrons du gouvernement : le Medef.

9^e intervenant : En effet, il faut relancer les négociations dans notre branche, notamment sur la pénibilité, car notre profession est fortement im-

placée par ce critère. La loi va les rendre obligatoires.

3^e intervenant : Le principal argument qui freine toute revendication (y compris sur la pénibilité), c'est un manque de financement. Or, avant les vacances, la BNP a dû payer une amende record de 6 milliards d'euros à l'autorité financière américaine ; elle a réglé sans sourciller, poussant le cynisme jusqu'à annoncer que cela ne l'empêcherait pas de faire six (autres) milliards de bénéfices. L'argent, il y en a donc, encore faut-il convaincre nos collègues que le financement de la protection sociale peut s'appuyer sur autre chose que la TVA (sociale) proposée et acceptée par le gouvernement. Le 16 octobre doit mettre en avant ces alternatives au financement de la Sécurité sociale et être réussi.

Actualité dans la profession

Le rapporteur expose la situation dans diverses entreprises.

Les Echos

Aux *Echos*, il aura fallu l'intervention de la CGT et plus particulièrement du SGLCE et des Correcteurs pour s'opposer à la direction qui avait engagé une procédure de licenciement à l'encontre d'un salarié correcteur. La direction, bien décidée à aller au bout de sa démarche, avait déjà convoqué le salarié à un entretien préalable à licenciement fin juillet pour faute grave. En contestant les dires de la direction, nos différentes interventions on, permis de passer dans un premier temps de faute grave à faute réelle et sérieuse, ensuite à l'insuffisance professionnelle. Le camarade travaille depuis 19 ans aux Echos.

A ce jour, un véritable pas a été franchi puisque la procédure a été suspendue. Nous restons sur nos gardes car nous avons de bonnes raisons de croire que la direction n'en restera pas là. L'esprit managérial que la direction a mis en place dans l'entreprise pourrait être assimilé à du harcèlement amenant le salarié à démissionner ou à engager une démarche de rupture conventionnelle. Et dans le pire des cas, comme celui-ci, à vouloir licencier pour faute grave.

Pour notre syndicat, ce résultat est à mettre à l'actif de Sophie qui n'a rien lâché en interne. Elle a été la pièce centrale dans ce dossier et c'est avec toute la confiance de notre syndicat qu'elle a pu œuvrer au règlement de ce dossier qui reste en suspens.

Le Monde Imprimerie

Le 8 juillet, la direction du *Monde* a annoncé au Comité d'entreprise sa volonté de fermer son imprimerie à l'horizon 2015. L'argument qu'elle emploie est le déficit de l'imprimerie qui plomberait les comptes du journal et celui qui n'est pas employé mais sous-jacent est de se débarrasser de son imprimerie comme tous les autres éditeurs l'ont fait et donc, de ne plus y investir et se tourner vers le numérique.

Au lendemain de cette annonce, une assemblée générale s'est tenue à Ivry à l'initiative des élus SGLCE avec nos adhérents. Cela s'est fait de manière responsable, sans céder à la panique malgré la gravité de l'annonce. Ceci étant, et c'est bien normal, des interrogations sont posées



sur la position à tenir et sur l'avenir des emplois.

Dans ce dossier, plusieurs options ont été évoquées. Le syndicat, quant à lui, a insisté pour que nous n'en définissions qu'une seule. Dans le cas contraire, au-delà de notre affaiblissement, nous ne nous en sortirions pas indemnes. Après un large débat avec nos syndiqués à Ivry, il a été décidé de protester par une non-parution du quotidien et le SGLCE a rédigé une déclaration demandant à la direction d'ouvrir des négociations sur la modernisation de son imprimerie et le rapatriement de la charge de travail.

Si la direction persiste à vouloir fermer son imprimerie, elle devra en passer par nos exigences. Nous avons déjà posé quelques bases au SPQN tant sur le volet industriel que sur le volet social. Concernant le premier, la question de l'investissement en presse parisienne est posée afin de valoriser le support papier et d'y ajouter une valeur supplémentaire et/ou d'avoir la possibilité de rapatriement de la charge de travail. Pour le deuxième volet, personne ne devra rester sur le carreau. Il faut donc qu'une solution prioritaire d'emploi soit proposée : reconversion, repositionnement ou mesure d'accompagnement social avec prise en compte de la pénibilité. En cas de fermeture, la direction du Monde en portera à elle seule la responsabilité.

C'est dans cet état d'esprit qu'un projet de constat de discussion faisant suite à la réunion du 30 juin au SPQN a été envoyé par le SIP, le BP UFICT et le SGLCE au syndicat patronal.

Une réunion sur ce sujet aura lieu demain. Dans ce dossier, le SGLCE veut être porteur de solutions d'avenir.

Newsprint

Le rapporteur explique que conformément aux engagements pris auprès des salariés concernés, une délégation régionale du syndicat a rencontré Riccobono au sujet de Newsprint le 2 juillet. Celui-ci nous a confirmé avoir acquis fin février 2014 le bâtiment à Lieusaint. Les rotatives sont des Man pouvant tirer 64 pages. La livraison des machines est prévue autour du 15 janvier 2015. Les premiers tests se feront fin avril pour une production de la première roto en mai 2015 et environ deux mois et demi après pour la deuxième roto. Monsieur RICCOBONO nous confirme avoir la charge de travail liée au Monde, au Figaro et à 20 Minutes, ce qui représente 50 % de sa charge globale.

Nous avons pris date pour fin septembre-début octobre pour la présentation du planning. Cela permettra aux « Newsprinteurs » d'avoir un objectif plus précis quant à leur entrée dans cette entreprise tant pour le montage des machines que pour la mise en route progressive des productions. Compte tenu que les salariés de Newsprint resteront dans le plan Imprime jusqu'à la fin, nous avons acté lors de cette réunion qu'une prime à l'embauche viendrait compenser la perte de salaire subie.

Deux questions restent posées, le taux de cotisation Capsag et le mécanisme de la mutuelle.

L'Equipe

Le rapporteur informe la CE que la direction du journal se démène pour remplacer la convention presse parisienne dont bénéficient les

cadres et les employés par un accord de substitution appelé Syntec. Il va sans dire que cette convention désavantagerait énormément les salariés et que le patronat cherche à faire des économies.

9^e intervenant : Amaury a convoqué deux réunions extraordinaires du CE le 2 juillet pour dénoncer la CCN presse pour une partie des salariés (140) et les basculer sur celle de la Syntec dans une nouvelle entité, à l'image de ce que le groupe avait réussi au Parisien avec l'acceptation de FO sur place.

3^e intervenant : Des résistances au projet d'Amaury se sont exprimées de la part des journalistes.

10^e intervenant : L'enjeu dépasse celui de l'entreprise puisque une démarche similaire est lancée au Monde. La prochaine réunion au SPQN sera l'occasion de poser officiellement la question pour savoir s'il s'agit d'un nouveau chantier régional. Par ailleurs, la nouvelle loi sur le dialogue social a enlevé beaucoup de prérogatives aux élus pour bloquer ce type de procédure et seul un rapport de forces efficace permettra de contrer ces provocations.

11^e intervenant : À l'IN, il y a peu, la direction a voulu abandonner la convention du travail pour celle de la Syntec mais le blocage des salariés a permis de l'éviter. Par ailleurs, lors des dernières élections, ceux-ci ont fait confiance à la CGT qui a recueilli 85 % des voix (4 postes sur 6 au CA).

12^e intervenant : Concernant la Syntec à l'IN, en réalité, il avait été proposé le maintien des salaires (et ses accessoires) pour les effectifs en place, mais les nouveaux embauchés étaient rattachés à la CCN Syntec sans majoration. Ainsi, de nombreux statuts avec des conventions différentes ont coexisté, pas forcément pacifiquement.

1^{er} intervenant : Bénéficiaire d'une CCN n'est pas forcément protecteur. En effet, dans le portage de la PQN, les salaires sont basés sur des barèmes calculés à l'exemplaire déposé, au km effectué (les tournées) et au nombre de réclamations clients. Récemment, des salariés de Néopress (qui va devenir Proximy, filiale de la Poste et de SDVP-Amaury) ont vu en quelques mois leur rémunération divisée par deux, voire par trois en guise de représailles quand ils ont commencé à poser des questions sur leur salaire et la baisse des barèmes. Certains nous sollicitent et le syndicat doit apporter son soutien à ces précaires de la profession.

2^e intervenant : À la SAD, les salariés de l'agence de Nice ont décidé de basculer massivement du syndicat d'entreprise à notre syndicat au regard de notre implication dans le conflit au niveau de la distribution. Une remise de carnets et un point syndical sont prévus le 2 octobre.

Sacijo

L'arrêt des éditions papier du JO est acté pour janvier 2017. Soixante-dix salariés seront concernés par un PSE.

13^e intervenant : Cela a des conséquences sur la DILA et il devient urgent de faire une réunion commune CGT avec la SACIJO, la DILA et les salariés du quai Voltaire car chacun est soumis à des pertes d'effectifs.

Accepté par la Commission exécutive qui attend que les collectifs proposent une date.

14^e intervenant : L'accord Maintenance en 2011 concernant la DILA a permis d'anticiper l'évolution vers le numérique au JO. Cet accord a fait l'objet de très longues négociations partagées avec l'ensemble des camarades, même si de la pédagogie est encore nécessaire pour certains. On doit également se saisir de la pénibilité pour anticiper la loi en interpellant le SPQN. La Caisse Capsag pourrait répondre aux problématiques de départ anticipé.

6^e intervenant : Dans le routage, un dossier concernant le harcèlement de notre DS dans une entreprise a été rejeté, alors que dans la société de Léonce DEPPEZ, une forte mobilisation sur les primes dues non payées par le cédant a été réglée.

8^e intervenant : Il demande d'organiser un débat pour bien comprendre le dossier sur la pénibilité.
Entériné par la Commission exécutive.

Capsag

L'accord Capsag du 1^{er} semestre 2014 actant la réduction du taux de cotisation et engageant les parties à trouver un accord sur la pénibilité est arrivé à terme le 30 juin 2014. Fin juin, le SPQN nous a envoyé une prorogation unilatérale pour que le SGLCE valide à nouveau cet accord qui couvrirait le second semestre 2014. Notre syndicat a refusé de signer la prolongation de cet accord pour au moins deux raisons :

1. sur la forme car nous n'avons à aucun moment été sollicités pour envisager cette possibilité de prorogation ;
2. sur le fond puisqu'il était fait état qu'un travail croisé entre le SPQN et les organisations syndicales signataires devait avoir lieu pour monter un dossier concernant la pénibilité.

Même s'il est vrai que les décrets concernant cette loi ne sont pas encore parus, le ressenti de nos camarades est que la volonté du SPQN d'avancer sur ce dossier laisse à désirer. Nous avons donc pris la décision de ne pas parapher l'accord et de rédiger une déclaration intitulée « pas de chèque en blanc au SPQN » expliquant notre position. Malgré cela, l'accord est tout de même en vigueur puisqu'il a été validé par le SIP.

Salaires

Le rapporteur fait un point à ce sujet.

Fête de l'Humanité

L'inauguration de l'espace dédié au SGLCE le jeudi sera ponctuée par un hommage à Laurent LOURDEZ.

Nous profiterons de l'événement pour effectuer la remise de notre collecte aux Cheminots qui s'élève à 2 450 €.

Un débat sera organisé le samedi 13 septembre à 16 h 00 sur notre stand en présence de Romain Marchand, adjoint au Maire à Ivry-sur-Seine, Délégué au Développement urbain et économique, à l'Emploi et aux Sports.

Convention collective du routage : une séance pour rien !

Salaires, restructuration patronale, régime de santé, formation professionnelle... les sujets étaient nombreux pour cette réunion paritaire entre patrons et syndicats du routage qui s'est déroulée le 25 septembre. La CGT, en préalable, avait protesté qu'une fois de plus, le Selced n'ait pas fourni les documents de travail à l'avance.

Salaires

En mars dernier, la CGT avait accepté une augmentation de 0,7 % comme un premier palier pour l'année 2014. Mais il n'y aura pas de second palier ! En s'appuyant sur les chiffres officiels de l'inflation, les patrons du Selced ont expliqué qu'ils avaient déjà été trop généreux en début d'année... Nous avons eu beau expliquer que l'indice Insee ne prend pas en compte les vraies dépenses des travailleurs et que les salaires, en particulier en Ile-de-France sont bien faibles en regard du prix du logement, la discussion a tourné rapidement court. Les autres syndicats sont restés muets. Faute de mobilisation des salariés de la branche, il n'y avait hélas pas moyen de faire céder la délégation des patrons. Prochain rendez-vous néanmoins en janvier. Les décisions du gouvernement sur une hausse ou pas du Smic seront importantes, en positif comme en négatif. Mais l'élément principal restera le niveau de la mobilisation dans les entreprises.

Régime santé de branche

Les patrons refusent de mettre en place un régime santé de branche qui serait, même un tout petit peu, supérieur à leurs obligations légales. C'est donc dans chaque entreprise qu'il faudra mener la bataille pour améliorer les remboursements et faire augmenter la part patronale.

Nouveau syndicat patronal

Le Selced annonce qu'il absorbe le SNCD, syndicat patronal des entreprises de marketing direct et de gestion de fichiers. Notre inquiétude est forte car ce syndicat est plus puissant que le Selced et les entreprises rattachées à ce syndicat adhèrent à la convention collective de leur choix, soit majoritairement

la convention dite « Syntec » dont le niveau de protection des salariés est encore plus bas que la Selced. À terme, le risque que des entreprises de routage imposent cette convention « Syntec » est donc réel.

Formation professionnelle

L'accord sur la formation professionnelle doit être renégocié avant fin décembre en lien avec la signature d'un accord national par tous les autres syndicats à l'exception de la CGT. Lors de la présentation de ce point par le secrétaire du Selced, un patron s'étonne, tout réjoui, de découvrir la baisse de 0,6 % de sa cotisation et demande pourquoi les syndicats ont signé un truc pareil (!). Silence embarrassé autour de la table, certains murmurant qu'ils ne sont pas consultés sur les choses qui se décident au sein de leur direction confédérale... La CGT explique alors que seule sa confédération a refusé la signature et qu'il est encore temps pour les délégations syndicales qui seraient déçues de leur direction d'adhérer à la CGT...

Aucune décision sur ce sujet qui sera traité à nouveau le 20 novembre. Afin de le préparer au mieux puisque la question est technique et complexe, nous organiserons auparavant une réunion d'information des délégués du routage sur ce thème qui traitera aussi bien de l'accord lui-même que des démarches possibles à l'entreprise qui sont bien souvent sous-utilisées par méconnaissance des mécanismes.

Victoire pour les grévistes de Groupe Routage Solution

Une demi-journée de grève aura suffi pour faire plier Léonce Desprez, l'imprimeur d'Arras à l'inflexible réputation, qui a racheté Interval-routage en juin. A ce moment-là, il s'était engagé oralement à payer toutes les primes dues aux salariés suivant les accords existant dans l'entreprise. Mais après avoir payé certaines de ces primes, il refusait soudainement de régler celle dite « de présentisme ». Mercredi 3 septembre, la totalité des 60 salariés désormais regroupés sur le site de La Courneuve, cessait le travail en début de matinée. Refusant une négociation en bonne et due forme et multipliant les



formes de chantage à la fermeture de l'entreprise, c'est finalement par mail que le patron annonçait vers 13 h 00 que les primes seraient versées dès le vendredi.

Au-delà de cette victoire, cette première grève réussie dans l'entreprise est un succès de la solidarité. Quel dommage que cette unité n'ait pas été possible quand Monsieur Pouzoulet rachetait et fusionnait des sociétés, baissait les acquis sociaux, délocalisait son principal client à Blois avant de liquider les sites parisiens, menait ses plans de licenciements. Quel dommage qu'en absence d'un syndicat fort, les licenciés de juin n'ont toujours pas perçu leur solde de tout compte ! Interpelé, l'administrateur judiciaire reste muet, ne répondant pas même à l'Inspecteur du travail que nous avons alerté.

Cette victoire en appelle d'autres. Il reste à faire payer les heures d'une grève provoquée par la direction qui allait trahir sa parole. Il reste des heures supplémentaires nombreuses à faire rémunérer. Il reste que les Négociations annuelles obligatoires n'ont pas été tenues en 2013 ni en 2014. Il reste que depuis juin, aucune réunion du CE ne s'est tenue et que celle promise pour septembre a finalement été annulée. Il reste que la direction tente de faire changer des contrats de travail et sans doute les accords collectifs sans négociation sérieuse.

Alors même que les craintes sont fortes pour l'avenir de l'entreprise, les salariés savent maintenant comment se défendre : à elles, à eux de se prendre en main en rejoignant massivement notre syndicat.

Jean-Yves LESAGE



Actions solidaires et juridiques de l'UD CGT

Entre la rue des Petites Ecuries où était installée, dans un *autre temps*, une imprimerie du « Parisien libéré » et la rue du Château d'Eau, la station de métro du même nom est devenue depuis plusieurs années le centre d'un quartier où « fleurissent » des salons de coiffure africains.

Des femmes très majoritairement et quelques hommes y travaillent dans des conditions indignes et illégales. Quelques-un(e)s ont décidé de réagir, de ne plus vivre ni travailler comme des esclaves, sans contrat de travail ni bulletin de salaire, sans papiers, sans protection sociale, dans des conditions d'hygiène et de sécurité immondes.

L'Union locale CGT de l'arrondissement et l'Union départementale CGT des syndicats et sections syndicales de Paris ont répondu présentes immédiatement. Depuis des mois, elles luttent aux côtés des femmes et hommes immigrés qui occupent leur salon de beauté pour faire valoir leurs droits et reconnaître leur dignité.

Dans ce quartier qui pourrait devenir une zone de non-droit si les militantes et militants de la CGT n'avaient pas mis un coup de pied dans cette nauséabonde fourmière, chaque semaine des initiatives sont prises pour populariser leur situation. Ces conflits ne se limitent pas au droit du travail, c'est bien de respect de la dignité humaine dont il s'agit.

Les soutiens sont de plus en plus nombreux : des militants et syndicats de la CGT, des formations politiques, des élus, la mairie... Un collectif de cinéastes, des intellectuels se solidarisent de leur lutte. Une



Au 57, boulevard de Strasbourg.

rencontre-débat a eu lieu lors de la fête de l'Humanité.

La CGT parisienne a déposé plainte pour « traite d'êtres humains » par des groupes et des entreprises mafieuses. Des voyous armés ont été jusqu'à menacer de mort des militantes de l'Union départementale et des militants politiques qui se dévouent à leurs côtés ; là encore, des plaintes ont été déposées et un individu interpellé.

La situation de ce quartier que d'aucuns, il y a encore peu, considéraient comme exotique, est aujourd'hui largement publique. Il n'est plus possible de fermer les yeux ; élus, pouvoirs publics, forces de l'ordre ont le dossier en mains.

Ces travailleuses et travailleurs doivent être régularisés, le droit du travail appliqué enfin et partout, les menaces doivent cesser et la peur changer de camp.

Un combat dans le droit fil de la lutte des travailleurs sans papiers dont toute la CGT peut être fière.

Marc NORGUEZ



Débat organisé par l'UD CGT de Paris à la Fête de l'Huma.

Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Août 2014	128,29	+ 0,4	+ 0,4
Juillet 2014	127,73	- 0,3	+ 0,5
Juin 2014	128,14	0,0	+ 0,5
Mai 2014	128,15	0,0	+ 0,7
Avril 2014	128,15	0,0	+ 0,7
Mars 2014	128,20	+ 0,4	+ 0,6
Février 2014	127,93	+ 0,6	+ 0,9
Janvier 2014	126,93	- 0,6	+ 0,7
Décembre 2013	127,64	+ 0,3	+ 0,7
Novembre 2013	127,21	0,0	+ 0,7
Octobre 2013	127,45	- 0,2	+ 0,6
Septembre 2013	127,43	- 0,2	+ 0,9
Août 2013	127,73	+ 0,5	+ 0,9
Juillet 2013	127,14	- 0,3	+ 1,1

Source : Insee

Salaires

Salaire minimum

■ Au 1/1/2014, le Smic a été augmenté de 1,1 %, ce qui amène le salaire horaire à 9,53 € brut/heure donc un salaire mensuel brut de 1 445,38 € et un salaire net de 1 113 €, pour 35 heures par semaine.

Horaire collectif de 39 heures :

- 1 651,82 € avec majoration de salaire de 25 % de la 36^e à la 39^e heure.

Pour les Jeunes salariés de moins de 18 ans :

- 7,62 € pour les moins de 17 ans (abattement de 20 %)
- 8,58 € pour salariés âgés de 17 ans à 18 ans (abattement de 10 %)

Plafond de la Sécurité Sociale

3 129 €/mois ;

37 548 €/an.

Chômage total

Allocation de solidarité

Durée d'indemnisation

- Égale à la durée d'affiliation dans la limite de 24 mois pour les salariés de moins de 50 ans et 36 mois pour les salariés de 50 ans et plus.

La durée d'indemnisation ne peut dépasser la durée d'affiliation au régime d'assurance chômage.

- Maintien des allocations jusqu'à la liquidation de la retraite à taux plein : à partir de 60 ans et 6 mois et au plus tard jusqu'à 65 ans.

Durée minimale d'affiliation : 4 mois ;

si l'allocataire reprend un emploi dans les 12 mois suivant cette première ouverture de droit, la durée d'affiliation minimale requise pour avoir droit à une nouvelle indemnisation est de 6 mois.

Période de référence : 28 mois pour

les salariés de moins de 50 ans ;

36 mois pour les salariés de 50 ans et plus.



Hommage à Laurent LOURDEZ

par le secrétaire général du SGLCE, Didier LOURDEZ

En trinquant avec moi fin juin à l'issue de notre congrès, Laurent m'avait dit :

– « Maintenant, les hommages pour le syndicat, c'est toi qui va devoir les faire ».

Et il avait rajouté en rigolant :

– « Et si c'est pour moi, t'es pas dans la merde ! ».

Très cher Laurent, Lolo,

C'est entouré de ta famille, de tes amis, de tes camarades que ton syndicat, le SGLCE, te rend hommage. C'est « tous ensemble » que nous honorons ta mémoire, ce « tous ensemble » que tu scandais à la première occasion.

Pas de grands discours, tu n'aimais pas ça.

Hier, tu aurais eu 49 ans. Le destin en a décidé autrement. Tu es parti comme tu as vécu, à cent à l'heure.

Laurent était un militant engagé au sein de la CGT et au-delà. Il était délégué du personnel au Journal officiel, membre du bureau de la catégorie Auxiliaire et venait d'être élu à la Commission exécutive de notre, de son syndicat.

Laurent était un homme de terrain, la lutte était son domaine. Inlassablement, il était présent, acteur de toutes les initiatives à caractère solidaire, progressiste.

Laurent était volontaire, humaniste. Sans jamais rien attendre en retour, il

était toujours prêt à aider, à dépanner. Avec Laurent, il n'y avait pas de problème, que des solutions.

Laurent, c'était aussi les bavures qui lui vaudront ce surnom de Lolo la Bavure. La convivialité et la fraternité faisaient aussi partie de sa vie et cela pouvait s'éterniser jusqu'au petit matin, à rigoler, blaguer ou refaire le monde.

Dans quelques jours s'ouvre la construction du Village du Monde sur la Fête de l'Humanité. Laurent en était un pilier. Si attristées qu'elles soient, pour la mémoire de Laurent et le combat qu'il a mené, les « petites mains du village du Monde » ont la lourde responsabilité de continuer à construire cet édifice auquel Laurent tenait tant.

Je sais que notre camarade Laurent peut compter sur vous, sur nous, pour relever ce nouveau défi.

Laurent, ton syndicat vient de perdre un fils, un frère, un cousin...

Le SGLCE veut témoigner sa sympathie à toute ta famille, en particulier à tes parents, à tes filles Nolwenn et Gaëlle qui peuvent être fières de toi, à ta compagne Céline et à sa fille Maeva, à tes frères et sœurs, neveux et nièces.

Notre présence, nombreuse aujourd'hui, atteste de la profonde affection que nous te portons.

Laurent, repose en paix, tu l'as bien mérité.

*Nolwenn et Gaëlle, ses filles,
Liliane Pilain, sa mère,
Maurice Lourdez, son père,
Céline, sa compagne et Maeva,
sa fille, Ses frères et sœurs Bruno,
Valérie et Nathalie
et leurs familles respectives,
remercient tous ceux
qui leur ont témoigné leur soutien.*

L'appel du Syndicat général du Livre et de la Communication écrite pour l'aide à sa compagne a été largement suivi et témoigne bien du rôle joué par Laurent dans l'organisation syndicale et dans la vie, merci.

